

**Syndicat Départemental Santé-Sociaux
de l'Essonne**

*Membre de l'Union Syndicale « SOLIDAIRES »
(Groupe des 10)*

**105, place des miroirs
91012 - EVRY Cédex**

Tél : 01 69 91 67 53
Fax : 01 60 77 59 38

E-mail : sudsantesociaux91@wanadoo.fr

Fédération Nationale SUD Santé-Sociaux
« Solidaires - Unitaires - Démocratiques »

70 rue philipe de girard 75018 Paris

Tél : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67

Site internet :

Info@sud-sante.org
e-mail : sud.crc@wanadoo.fr

Document financé par les adhésions et imprimé par nos soins

**Grilles Indiciaires
Fonction Publique Hospitalière**
(réactualisées le 01/07/2009)



**Personnels
Socio-Educatifs
et Psychologues**

SOMMAIRE

<i>Pages</i>	<i>Grades</i>
3	Moniteur éducateur
4	Educateur Jeunes Enfants Educateur Technique Spécialisé
5	Cadre et Assistant Socio-Educatif
6	Conseiller Economie Sociale et Familiale
7	Psychologue
8	Moniteur d'atelier
9	Animateur des établissement

ANIMATEUR DES ETABLISSEMENTS

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
11		512	2351,86
10	4 ans	500	2296,74
9	4 ans	468	2149,75
8	4 ans	446	2048,69
7	3 ans	420	1929,26
6	3 ans	397	1823,61
5	3 ans	376	1727,15
4	2 ans	354	1626,09
3	2 ans	340	1561,78
2	2 ans	321	1474,51
1	1 an	307	1410,20

Indemnités et Primes

- Prime de service
- Indemnité de sujétion spéciale
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle

- *10 points majorés pour les animateurs exerçant dans les maisons d'accueil spécialisées, les centres d'hébergement et de réadaptation sociale et les foyers de vie.

Valeur du point

Indice Net Majoré

Au 01/07/2009

4,593475€

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS de Classe Supérieure			
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE de Classe Supérieure			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
7		534	2452,92
6	4 ans	500	2296,74
5	3 ans	474	2177,31
4	3 ans	451	2071,66
3	3 ans	429	1970,60
2	2 ans	404	1855,76
1	2 ans	375	1722,55

être au 5ème échelon de la classe normale et comptant au moins 4 ans de service effectif dans le corps.

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS de Classe Normale			
EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE de Classe Normale			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
10		500	2296,74
9	4 ans	468	2149,75
8	3 ans	446	2048,69
7	3 ans	420	1929,26
6	3 ans	397	1823,61
5	2 ans	375	1722,55
4	2 ans	352	1616,90
3	2 ans	336	1543,41
2	2 ans	317	1456,13
1	1 an	308	1414,79

Indemnités et Primes : *éducateur Technique Spécialisé de classe supérieure - **Educateur de Jeunes Enfants

- Prime de service
- Indemnité de sujétion spéciale
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle

- *10 points majorés pour les éducateurs techniques spécialisés exerçant en instituts médico-éducatifs, instituts médico-pédagogiques et instituts médico-professionnels auprès de jeunes inadaptés ou handicapés dont ils assurent la formation technologique ou l'adaptation technique en vue de favoriser leur insertion dans la vie professionnelle
- *13 points majorés pour les éducateurs techniques spécialisés assurant l'encadrement d'au moins cinq moniteurs d'atelier dans les centres d'aide par le travail et les centres d'hébergement et de réadaptation sociale.
- *13 points majorés pour les éducateurs spécialisés assurant l'encadrement d'au moins huit ouvriers handicapés ou inadaptés dans les centres d'hébergement et de réadaptation sociale.
- **13 points majorés pour les moniteurs-éducateurs exerçant dans les établissements mentionnés aux 4-5-6 et 7 de l'article 2 de la Loi du 9 janvier 1986 de façon permanente, dans le cadre des servitudes d'internat, un travail effectif auprès des personnes accueillies, avec un planning de travail habituel faisant apparaître aux moins 2 levers et 2 couchers par semaine dont le temps de travail auprès des personnes accueillies comporte deux heures ou plus entre 20h et 23h de sorte que cette servitude d'internat corresponde chaque année à une moyenne de 50% au moins du temps de travail hebdomadaire réglementaire.

PSYCHOLOGUES

Hors classe			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
7		783	3596,69
6	3 ans	741	3403,76
5	3 ans	695	3192,47
4	2 ans 1/2	642	2949,01
3	2 ans 1/2	601	2760,68
2	2 ans 1/2	560	2572,35
1	2 ans 1/2	495	2273,77

6 % de l'effectif du corps étant au 7ème échelon ou un agent si l'effectif est égal ou supérieur à 2

Classe normale			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
11		658	3022,51
10	4 ans 1/2	612	2811,21
9	4 ans	567	2604,50
8	4 ans	531	2439,14
7	3 ans	495	2273,77
6	3 ans	467	2145,15
5	3 ans	439	2016,54
4	2 ans 1/2	416	1910,89
3	1 an	395	1814,42
2	9 mois	376	1727,15
1	3 mois	349	1603,12

Indemnités et Primes

- Prime de service
- Indemnité de sujétion spéciale

CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE PRINCIPAL

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
7		534	2452,92
6	4 ans	500	2296,74
5	3 ans	474	2177,31
4	3 ans	451	2071,66
3	3 ans	429	1970,60
2	2 ans	404	1855,76
1	2 ans	375	1722,55

avoir atteint au moins le 5ème échelon et justifier d'au moins 4 ans de services effectifs dans le corps.

CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
10		500	2296,74
9	4 ans	468	2149,75
8	3 ans	446	2048,69
7	3 ans	420	1929,26
6	3 ans	397	1823,61
5	2 ans	375	1722,55
4	2 ans	352	1616,90
3	2 ans	336	1543,41
2	2 ans	317	1456,13
1	1 an	308	1414,79

Indemnités et Primes

- Prime de service
- Indemnité de sujétion spéciale
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle

- 13 points majorés pour les conseillers en économie et familiale exerçant dans les services de soutien à domicile rattachés à un établissement social ou médico-social public, et intervenant en soirée au moins quatre fois par semaine, durant deux heures ou plus, au domicile des personnes afin de leur apporter un soutien administratif, psychologique ou matériel en complément de la prise en charge dont elles bénéficient par ailleurs dans la journée..
- 13 points majorés pour les conseillers en économie sociale et familiale intervenant en soirée dans les établissements au moins quatre fois par semaine, durant deux heures ou plus afin d'assurer un rôle de conseiller en matière de gestion des actes de la vie quotidienne auprès des personnes accueillies .en complément de la prise en charge dont elles bénéficient dans la journée.

CADRE SUPERIEUR SOCIO-EDUCATIF

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
6		642	2949,01
5	3 ans	621	2852,55
4	3 ans	581	2668,81
3	3 ans	566	2599,91
2	3 ans	544	2498,85
1	2 ans	524	2406,98

CADRE SOCIO-EDUCATIF

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
8		611	2806,61
7	4 ans	554	2544,79
6	4 ans	526	2416,17
5	3 ans	497	2282,96
4	3 ans	473	2172,71
3	2 ans	446	2048,69
2	2 ans	416	1910,89
1	1 an	380	1745,52

ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
12		534	2452,92
11	4 ans	500	2296,74
10	4 ans	474	2177,31
9	3 ans	451	2071,66
8	3 ans	429	1970,60
7	3 ans	404	1855,76
6	2 ans	397	1823,61
5	2 ans	375	1722,55
4	2 ans	352	1616,90
3	2 ans	336	1543,41
2	2 ans	317	1456,13
1	1 an	308	1414,79

Indemnités et Primes

- Prime de service
- Indemnité de sujétion spéciale
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle

- 30 points majorés pour les cadres socio-éducatifs affectés dans le secteur sanitaire ayant un rôle de conseiller technique auprès de la direction de l'établissement et assurant l'encadrement d'au moins 8 agents de catégorie B.
- 20 points majorés pour les cadres socio-éducatifs exerçant dans les établissements pour adultes handicapés des fonctions de chef de service et assurant, à ce titre, le fonctionnement et l'activité de ces ateliers.
- 13 points majorés pour les cadres socio-éducatifs exerçant leurs fonctions dans un établissement social et médico-social et encadrant une équipe pluridisciplinaire d'au moins 5 agents..